

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

CAISSE DES ECOLES DE CILAOS

DELIBERATION N° CDE-97413-20261007-01
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 07 OCTOBRE 2026

AFFAIRE N° 1 :

**APPROBATION DU CONTENU DE LA RÉDACTION
DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES
ECOLES EN DATE DU 17 JUIN 2026**

L'An deux mille vingt-six, le mercredi 07 octobre à dix heures six, la **CAISSE DES ECOLES** de la Commune de CILAOS, légalement convoquée, s'est réunie dans la salle de l'Hôtel de ville, sous la présidence de *Madame Marie-Pierre LEBLE, Vice-présidente de la Caisse des écoles.*

La Présidente certifie que :

Le nombre de membres
en exercice est de **08**

Le nombre de membres
présents est de **05**

Les convocations ont été envoyées
le **01^{er} octobre 2026**

ETAIENT PRESENTES :

Madame Marie-Pierre **LEBLE**, VICE-PRESIDENTE
Madame Marilyne **PAYET**, SOCIETAIRE ÉLU
Madame Murielle **RIVIERE**, SOCIETAIRE ÉLU
Madame Cyndie **TECHER**, REPRÉSENTANTE DE LA
PREFECTURE
Madame Nathalie **PERCHERON**, REPRÉSENTANTE DE
L'INSPECTION

ETAIENT ABSENTES :

Madame Laïla **NASSIBOU**, PRÉSIDENTE
Madame Leïla **TURPIN**, MEMBRE ÉLU
Madame Daniella **PAYET**, SOCIETAIRE ÉLU

LA VICE-PRESIDENTE

SECRETAIRE DE SEANCE : Murielle RIVIERE



**AFFAIRE N° 1 : APPROBATION DU CONTENU DE LA RÉDACTION DU
PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES EN
DATE DU 17 JUIN 2026**

L'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration du 17 juin 2026.

Le document est joint.

L'assemblée délibère :

- ❖ Pour : **5**
- ❖ Contre : **0**
- ❖ Abstention : **0**

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles, **à l'unanimité** :

- ↳ **Approuve** le contenu de la rédaction du procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration de la Caisse des Ecoles en date du 17 juin 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus et transmis à Monsieur le Sous-préfet de Saint-Pierre.

La secrétaire
Murielle RIVIERE



La Vice-présidente
Marie-Pierre LEBLE




Identifiant : 974-219740248-

Numéro d'acte :

La présente délibération est certifiée exécutoire,

Etant transmise en sous-préfecture le